



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 59616

### Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation difficile dans laquelle se trouve le centre d'information et d'orientation de Lyon-Ouest qui a en charge le district de l'Ouest lyonnais qui comprend treize établissements publics du second degré et qui représentent 9 902 élèves. Pour couvrir ces établissements, le CIO dispose de cinq postes et demi de conseillers d'orientation psychologues et d'un poste de directeur de CIO. A l'évidence, les effectifs sont insuffisants compte tenu des missions dévolues au CIO parmi lesquelles figurent, entre autre, l'observation continue des élèves de façon à favoriser leur adaptation au collège, l'aide aux établissements dans la prise en charge des élèves en difficulté et la recherche des solutions, l'aide individualisée auprès des élèves dans la préparation de leur orientation ainsi que l'accompagnement des équipes éducatives dans la mise en oeuvre de l'éducation à l'orientation. Cette multiplicité de missions ne fait que s'accroître au fil des ans, alors que les effectifs de COP diminuent. Dans l'académie de Lyon, dix postes de COP restent vacants, faute de recrutements suffisants aux concours alors que le rectorat de Lyon a décidé la création de nouvelles missions de participations au dispositif « emploi jeunes » ou au réseau d'accueil des primoarrivants. Une augmentation sensible du recrutement de COP semble s'imposer pour leur permettre de remplir leurs missions. Elle lui demande de lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

### Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours s'appuie sur des prévisions de besoins de recrutement en nouveaux enseignants titulaires sur des périodes de cinq ans. Cette prévision pluriannuelle prend en compte à la fois les départs définitifs des titulaires, les objectifs de résorption de l'auxiliarat et les évolutions de la démographie scolaire. C'est ainsi que sur la période 2001-2005, le Gouvernement a décidé d'ouvrir au titre du second degré 88 000 postes aux concours externes et 37 000 postes pour la résorption de l'emploi précaire. S'agissant des concours externes, 165 postes sont ouverts pour les conseillers d'orientation-psychologues à la session 2001, soit une augmentation de 6 % par rapport aux recrutements de 2000. Pour les concours internes et la résorption de l'emploi précaire, il n'est pas possible actuellement d'indiquer la progression globale. En effet, les examens professionnels sont ouverts, sans contingent préalable, aux maîtres-auxiliaires justifiant d'une certaine ancienneté (9 ans en 2001). Il faut donc attendre les résultats de ces examens pour connaître le volume par corps des admis.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bernadette Isaac-Sibille](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59616

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 avril 2001, page 1896

**Réponse publiée le** : 6 août 2001, page 4529